

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt trois

Le 25 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 15 septembre 2023

Date d'affichage 15 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Marc DURAN, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON et Nadia DAMART **avaient respectivement donné pouvoir à :** Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC et Martine LHERMENIER.

Absents excusés : Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART et Virginie DALY.

Secrétaire de séance : Aminthe RENOUF et Allan BERTU.

N° 2023-092 – RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE JEAN JAURES A IFS – SIGNATURE DU LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX - DÉSAMIANTAGE

La Ville d'Ifs, par délibération n°2021-057 en date du 5 juillet 2021, a décidé d'acquérir la Résidence Autonomie Jean Jaurès.

Aujourd'hui, la Ville procède à des travaux de réhabilitation de cet équipement pour :

- Contribuer aux économies d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'étiquette énergétique du bâtiment ;
- Améliorer l'accessibilité des logements et des parties communes, la sécurisation du bâtiment en prenant en compte la réfection de l'ascenseur et l'embellissement de la résidence dans sa globalité.

A la suite d'un précédent appel d'offre, le lot n°1 a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 6 décembre 2022 à la société DESAMIANTAGE BH (délibération 2022-109 du 12/12/2022).

Cependant, après liquidation de la société DESAMIANTAGE BH en date du 6 mars 2023, un appel d'offre a été relancé. La consultation a été passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique, il s'agit d'un marché à lots désignés de la manière suivante :

N° de lot	Désignation
1	DESAMIANTAGE

Pour information, les autres lots de la consultation sont les suivants :

N° de lot	Désignation
2	BARDAGE - ITE – RAVALEMENT
3	PEINTURES INTERIEURES – REVETEMENTS DE SOL
4	MENUISERIES EXTERIEURES
5	SERRURERIE
6	MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE SECHE
7	CHAUFFAGE VENTILATION
8	PLOMBERIE – FAIENCE
9	ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE
10	ASCENSEUR

Les variantes des candidats n'étaient pas autorisées.

Les critères de sélection des offres pour les lots prévus dans la procédure étaient les suivants :

- ✓ Prix des prestations : 50% ;
- ✓ Mémoire technique : 40% ;
- ✓ Dispositions spécifiques mises en place par le prestataire sur le chantier en matière de développement durable : 10%.

La valeur technique était décomposée en sous critères de la façon suivante :

- Organisation du chantier au regard d'un descriptif précis de la méthodologie de la société pour l'exécution du marché (description détaillée des tâches principales et de l'organisation du chantier, description précise de l'organisation de la sous-traitance et/ou cotraitance éventuelle et une description de la gestion de la coordination avec les autres lots), prise en compte de la spécificité du chantier en site occupé notée sur 15 points ;
- Pertinence de l'organisation prévisionnelle au regard d'un calendrier prévisionnel de préparation et d'exécution, avec les temps de réalisation des différentes tâches, sur 10 points ;
- Description des moyens humains dédiés à l'exécution (nombre, fonctions, compétences, qualifications, expériences, taux de présence sur le chantier) permettant de vérifier l'adéquation des moyens humains mis en place sur 5 points ;
- Adéquation des moyens matériels dédiés au chantier au regard d'une description des moyens mis en place sur 5 points ;
- Visite de site notée sur 5 points.

Dans un premier temps, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 4 août 2023 pour une parution au BOAMP. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme « Centrale des marchés ». La date limite de remise des offres était fixée au 04 septembre 2023 à 16h00.

A la date et heure limite fixées, 4 plis ont été reçus.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement BET LENESLEY (mandataire)/ CABINET BOISROUX ARCHITECTES assurant la mission de maîtrise d'œuvre a été présenté à la Commission d'Appels d'Offres du 18 septembre 2023 pour émettre un avis sur l'attribution du marché de travaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer sa notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par le Groupement BET LENESLEY (mandataire)/CABINET BOISROUX ARCHITECTES assurant la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération ;

VU l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 septembre 2023 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 18 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'après analyse, les candidatures des sociétés suivantes ont été retenues :

- Société OUEST AMIANTE ;
- Société AT2B ;
- Etablissement LECLERC PERE ET FILS ;
- Société FADS.

CONSIDERANT qu'après analyse de l'offre au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de la consultation, et rappelés ci-dessus, l'offre suivante est apparue comme étant économiquement avantageuse :

- Lot n°1 : Désamiantage : Etablissement LECLERC PERE ET FILS ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue pour le montant suivant :

- Lot n°1 : Désamiantage : Etablissement LECLERC PERE ET FILS pour un montant de 14 650 € HT soit 17 580 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 27/09/2023

Affichée le : 27/09/2023

Acte à classer

2023-092

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-27T14-19-31.00 (MI247770986)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230926-2023-092-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Réhabilitation de la résidence autonomie Jean Jaurès
à Ifs - Signature du lot n1 du marché de travaux -
Désamiantage

Date de décision : 26/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.5. Marché à procédure adaptée

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-092.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/09/23 à 13:14

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 27/09/23 à 14:19

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 27/09/23 à 14:24

